

Garanties	Montants
Bagages a/ Vol et/ ou détérioration du matériel professionnel b/ Objets précieux c/ Retard de livraison d/ Vol ou perte des clés ou des papiers d'identité e/ Avance de fonds en cas de perte ou de vol à l'étranger des moyens de paiement	5 000 € par personne maxi de 10 000 € par événement a/ 5 000 € par personne maxi de 10 000 € par événement b/ 50 % du montant de la garantie c/ 600 € par personne d/ Frais de réfection dans la limite de 500 € par personne et par événement e/ Avance de 10 000 € par personne et par événement
Assistance Rapatriement a/ Rapatriement ou transport sanitaire b/ Accompagnement lors du rapatriement ou transport c/ Présence en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours d/ Prolongation de séjour à l'hôtel e/ Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger f/ Remboursement complémentaire des frais médicaux dans le pays de résidence suite à une hospitalisation à l'étranger (en complément de la Sécurité sociale ou autre régime collectif) g/ Soins dentaires d'urgence (prothèses comprises) h/ Transport du corps en cas de décès h.1/ Rapatriement du corps h.2/ Frais funéraires nécessaires au transport h.3/ Retour d'un accompagnant assuré i/ Retour prématuré et retour anticipé j/ Paiement des frais de recherche ou de secours (en montagne, uniquement sur piste de ski balisée) k/ Information voyage l/ Soutien psychologique en cas de traumatisme important à la suite « d'une maladie ou d'un accident / d'un accident » garanti m/ Envoi de médicaments à l'étranger n/ Envoi collaborateur de remplacement o/ Assistance juridique à l'étranger o.1/ Paiement d'honoraires o.2/ Avance de la caution pénale	a/ Frais réels b/ Titre de transport c/ Titre de transport Frais d'hôtel 100 € par jour, Maxi 15 jours d/ Frais d'hôtel 100 € par jour, Maxi 7 jours e/ 1 000 000 € par personne et par événement f/ 25 000 € par personne maximum 30 jours g/ 300 € par dent, maximum par événement 2 000 € h.1/ Frais réels h.2/ 5 000 € h.3/ Titre de transport i/ Titre de transport j/ 20 000 € par personne 20 000 € par événement k/ Conseil l/ Dans la limite de deux entretiens téléphoniques par personne assurée et par période d'assurance m/ Frais d'envoi n/ Titre de transport o.1/ 10 000 € o.2/ 50 000 €
Responsabilité civile a/ Dommages corporels, matériels et immatériels b/ Dommages matériels et immatériels seuls	a/ 4 500 000 € b/ 75 000 €
Individuelle accident a/ En cas de décès b/ En cas d'invalidité permanente totale c/ Aménagement du domicile en cas d'invalidité permanente supérieure à 33 %	a/ 100 000 € par personne maxi 100 000 € par événement b/ 100 000 € par personne maxi 100 000 € par événement c/ 10 000 € par personne et par événement
Frais d'annulation Périls dénommés a/ Franchise par personne	Selon conditions du barème des frais d'annulation Maxi 10 000 € par personne et 20 000 € par événement a/ 30 € par personne sauf mention spéciale
Retard d'avion Vol charter et vol réguliers a/ Retard de plus de 4 heures	a/ 200 € par personne maxi 1 000 € par événement
Rachat de franchise Rachat de franchise du véhicule de location à l'étranger	1 000 € par véhicule et par événement

Prise d'effet	Expiration des garanties
Annulation : le jour de la souscription au présent contrat	Annulation : le jour du départ – lieu de convocation du groupe (à l'aller)
Autres garanties : le jour de début de la mission	Autres garanties : le jour de fin de la mission

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée de la mission.

Délai de souscription

Pour que la garantie Annulation soit valide, le présent contrat **devra être souscrit simultanément à la réservation du vol ou avant le commencement du barème de frais d'annulation.**

Pour plus d'informations, contacter :

ACS Assurances Courtages et Services

153 rue de l'Université, 75007, Paris

Tél. : +33 (0) 1 40 47 91 00

E-mail : contact@acs-ami.com

Site Web : www.acs-ami.com